

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget GENERAL de la commune (M57) – Exercice 2025

Séance du 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq février, à dix-huit heures et trente-sept minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le onze février deux mille vingt-six en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Olivier BROCHET, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Geneviève GERBAULET, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie LYAUDET (MARIN), Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

FORAY Gaëlle pouvoir à BOYER Corinne

MARTINE Christine pouvoir à CYVOCT Jean-Michel

PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à BOURGEAIS Didier

Membres absents excusés sans pouvoir : 2

CRETIER Humbert, ZANI Sonia

Membres absents excusés, sortis momentanément de la séance : (conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 mai 1896 qui précise que les conseillers en exercice auxquels une disposition légale interdit de prendre part au vote ou leur enjoint de se retirer au moment de certaines délibérations, ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du quorum) : M. Philippe EMIN

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 23 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du CGCT,

Madame Nicole ROSIER rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. A lui seul, il remplit les fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine le Compte Financier Unique 2025 du budget GENERAL.

Madame la Présidente Nicole ROSIER rappelle l'ensemble des éléments comptables nécessaires à l'élaboration d'un Compte Financier Unique, à savoir :

- le budget primitif de l'exercice 2025,
- les délibérations modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- le Compte Financier Unique dressé par l'ordonnateur et le comptable public.

Madame la Présidente Nicole ROSIER précise que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025 les finances de la commune de Plateau d'Hauteville, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2025 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget GENERAL.

| Budget GENERAL | | | |
|--|-----------------------|---------------------------------------|------------------------|
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| DÉPENSES 2025 | -5 991 982,47 € | DÉPENSES 2025 | -2 453 611,82 € |
| RECETTES 2025 | 6 951 994,14 € | RECETTES 2025 | 1 473 766,48 € |
| RÉSULTAT de l'EXERCICE | 960 011,67 € | RÉSULTAT de l'EXERCICE | -979 845,34 € |
| Résultat antérieur reporté 2024 | 3 623 985,67 € | Résultat antérieur reporté 2024 | -387 198,99 € |
| RÉSULTAT de CLÔTURE | 4 583 997,34 € | RÉSULTAT de CLÔTURE | -1 367 044,33 € |
| | | Reste à réaliser DÉPENSES 2025 | -473 668,27 € |
| | | Reste à réaliser RECETTES 2025 | 181 136,00 € |
| | | SOLDE des RESTES A RÉALISER | -292 532,27 € |
| | | RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT | -1 659 576,60 € |
| RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2025 | | | 2 924 420,74 € |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les pouvoirs étant engagés,

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique 2025 du budget GENERAL,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Assemblée, Nicole ROSIER



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/03/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260225-DE-2026-02-02-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026